



N°9 Janvier-Février 2024



La bancarisation pour tous !

La CNSS, bras séculier de l'Etat,



SOMMAIRE

LES VISAGES DU NOUVEAU CODIR	3
LA BANCARISATION POUR TOUS NOS PENSIONNÉS	4
CONFERENCE SUR LA PLANIFICATION DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS	5
3ème CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE MÉDECINE DU TRAVAIL	6
LE PCA ET LE DG, AU FAIT DES RÉALITÉS DES STRUCTURES CNSS DU GRAND LIBREVILLE	7
FOCUS : SERVICE VEILLE ET GESTION DES BÉNÉFICIAIRES	9
PORTRAIT	11
CLIN D'OEIL	12
TAPIS ROUGE	13
CNSS EN CHIFFRES	14
VUE SUR LE NET	15
ARRÊT SUR IMAGES	16
NOCES	17
CHARADES	18

Directeur de la Publication :
 Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN
 Directeur de la Rédaction :
 Nina Darlyse ANDEME OVONO
 Rédacteur en Chef :
 Cynthia MOMBÉY
 Secrétaire de Rédaction :
 Claudia Praxelle AVOULE
 Rédacteurs :
 Evrare EHEOU MAKOUTI
 Irischka ORANGA
 Jeffrey S. BONGO MAVOUNGOU
 Pacôme MOUANDZA
 Images :
 Franck MOUDZIEGOU
 Infographie et Mise en page :
 Pacôme MOUANDZA
 Période : Février 2024

L'année 2024 est déjà bien entamée, à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), comme partout ailleurs. Marquée par un retour à son cadre de gestion administrative classique et mettant bien évidemment fin à l'Administration Provisoire.

« **Nouvelle année, nouvelles ambitions !** » Pourrait-on dire. A ce titre, les nominations toutes récentes par les plus hautes instances de notre pays, des nouveaux Présidents du Conseil d'Administration, en la personne du Général Modeste Richard DOCTERE, du Directeur Général en ma modeste personne, du Directeur Général Adjoint, Madame Nina Darlyse ANDEME OVONO et des membres du CODIR, obéissent à ce postulat dont a tant besoin la CNSS aujourd'hui.

L'avènement de ces nouveaux dirigeants à la tête d'une aussi prestigieuse institution, qu'est la Caisse, doit être perçu par tous et chacun comme une invite à faire montre de plus de professionnalisme, plus de responsabilité et plus d'adhésion à cette noble ambition de voir la CNSS, poursuivre sa trajectoire vers sa stabilisation et sa performance.

C'est ainsi par la volonté collective « *de mieux faire et de bien faire* » que nous arriverons à mieux recentrer notre institution vers ses missions premières ; il faut pour cela y ajouter, l'application des nouveaux textes de Loi encadrant la protection sociale au Gabon ; Cette application vise à préserver les droits de l'assuré mais également, à lui rappeler ses obligations. L'équilibre, en tous points de vue de l'Institution sera alors pérennisé.

Pour cela, les retraités, les veufs, les femmes enceintes, les invalides qui font partie de ces populations fragiles que nous servons, doivent demeurer au centre de nos préoccupations professionnelles. C'est en ce sens que nous assurerons notre rôle de bras séculier de l'Etat, aux fins de parfaitement accompagner ce dernier dans les lourdes charges qui lui sont dévolues, avec pour objectif essentiel : celui de redonner à cette catégorie d'assurés toute sa dignité et indéniablement, redorer le blason d'antan de leur partenaire traditionnel, qui est la CNSS.

Dans ce même ordre d'idées, les échanges déjà entamés avec les partenaires sociaux, tant externes qu'internes, doivent demeurer la clé de voute d'un partenariat d'intérêts communs, à travers justement le maintien du dialogue social, mécanisme propice à un climat de sérénité et de confiance réciproque. Ce dialogue, déjà entamé, a conduit à la mise en place d'une commission paritaire, qui, elle, se penchera sur la question du plan de restructuration de la CNSS.

Par ailleurs, l'occasion m'est offerte, à travers cette tribune « CNSS Info Online » pour remettre à l'ordre du jour, l'effectivité de la bancarisation à l'ensemble des retraités de la Caisse, principal moyen de lutte pour sécuriser leur paiement et entre autres, désengorger efficacement les sites CNSS.

Alors, Puisse le Dieu Tout Puissant, nous accompagner dans la perpétuelle quête de cette harmonie ; à travers notre engagement professionnel et la satisfaction des besoins de nos assurés, pour que vive une CNSS forte et résolument tournée vers sa félicité !

Bonne lecture !

LES VISAGES DU NOUVEAU CODIR



Directeur Général Adjoint
Mme Nina Darlyse ANDEME OVONO



Agent Comptable
M. MONDJOT NZOUBA NDAMA



Directeur de l'Immatriculation et du Recouvrement
Mme Eulalie TSENGUE ep TCHOBA PAH



Directeur des Prestations Techniques
Mme Linda BONDOKOMOÏ



Directeur Juridique
Mme Edna NZE EKOUME



Directeur du Capital Humain
M. Real MBOUMBA NEMBE



Directeur des Systèmes d'Information
M. Gerard MESSANI



Directeur de la Conformité et de l'Audit
Mme Face d'Ange NZENGUE



Directeur du Patrimoine et des Achats
M. Marcelin MOUBAPA MASSALA



Directeur du Centre d'Action Sanitaire et Sociale Gisèle AYOUNE
Dr Ulla Raissa BONGO ONDIMBA ép. DJONGAS

ACTIVITES METIERS

LA BANCARISATION POUR TOUS NOS PENSIONNÉS

Au fil des époques et de la progression des outils technologiques, la bancarisation constitue un élément clé de performance des systèmes de paiement au sein des organismes de sécurité sociale ; facilitant et sécurisant ainsi les modalités de rémunération des retraités. L'exigence de « payer la bonne prestation à la bonne personne », avec l'avènement de la mensualisation des paiements des pensions en 2015, a engagé la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à miser sur ce mode de paiement plus sûr et moins onéreux en termes de frais techniques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La bancarisation pour tous !

Au 5 mai 2024, tout paiement du Grand Libreville, supérieur ou égal à 100 000 FCFA non bancarisé, sera disponible uniquement en chèque, au Centre de paiement Siège à Libreville.

La CNSS rappelle à ses bénéficiaires de pension ou de rente payés sur le Grand Libreville (Libreville, Akanda et Bikélé) dont le montant mensuel est supérieur ou égal à 100 000 FCFA, à souscrire à la Carte Pension (gratuite) ou à déposer leur relevé d'identité bancaire (RIB) auprès de ses agences ou via l'adresse mail : dpt@cnss.ga.

Notre ambition - mieux vous servir

Plus près de vous   

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter le service écoute clients au 1431/1432

Conforté par les 13 recommandations de la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le projet de bancarisation de l'ensemble des assurés notamment des pensionnés, vient d'être remis à l'ordre du jour par l'instance dirigeante de la CNSS, laquelle comptabilise encore près de 12133 retraités payés en espèces pour un montant dépassant la barre des 5 milliards en ce début d'année 2024.

Cette somme, rappelons-le, payée en espèces, devra se faire désormais par virement afin de mettre un terme aux cas de fraudes et de malversations en interne ; ceci aussi pour désengorger les centres de paiement et procéder à un meilleur suivi des fonds alloués à chaque échéance de paiement.

A cet effet, une équipe constituée des techniciens des prestations techniques sont à pied d'œuvre pour la mise en place dudit projet.

De nombreux points devraient être pris en compte, notamment celui des populations vivant dans des endroits reculés et ne disposant pas d'établissements bancaires permettant aux pensionnés de rentrer en possession de leur dû.

Aussi, la catégorie des retraités qui perçoivent des pensions d'une valeur inférieure ou égale à cinquante mille

francs (50.000) reste la plus grosse problématique de ce projet. Celle-ci devrait être étudiée avec minutie par les équipes à la manœuvre.

Par ailleurs, lancée depuis le 05 juin 2023, en partenariat avec la banque BICIG, la « Carte Pension » reste la solution idoine de la CNSS, pour faciliter la bancarisation de sa population de pensionnés. Facile, pratique et gratuite à la souscription, cette dernière s'acquiert sans contraintes et, est utilisable sur tout le réseau de distributeurs automatiques de la BICIG répartis à travers le pays. On dénombre ainsi une production de près de 1849 cartes produites à ce jour, en faveur des bénéficiaires.

Néanmoins, ce projet nécessite un partenariat avec tous les établissements bancaires et de microfinances implantés sur l'étendue du territoire aux fins de bancariser un maximum de retraités et voir décroître considérablement les deniers en circulation, lors des paiements.

Dans ce sens, des sensibilisations seront faites à l'endroit des bénéficiaires des pensions ou des rentes, étant donné qu'au 05 mai 2024, tout paiement du Grand Libreville, supérieur ou égal à 100.000 FCFA non bancarisé, sera disponible uniquement en chèque, au Centre de paiement siège à Libreville

Jeffrey B. MAVOUNGOU

Rencontre CNSS/DGMP

CONFERENCE SUR LA PLANIFICATION DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a reçu, dans la salle de Conseil d'Administration, une délégation de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), le 23 février 2024.

et la méthodologie y relative. Tous ces éléments, contenus et détaillés dans la présentation, ont fait l'objet de débats entre les deux parties.

Eclairée par la partie hôte, il a été rappelé à l'as-



Composée de quatre (04) membres et conduite par Monsieur Rodrigue BONGO, la délégation avait pour interlocuteurs toutes les parties prenantes de la Caisse en rapport avec les passations de marchés publics, notamment les départements Achats, Comptabilité, Suivi de Projets, Budget, Agence Comptable, ou encore le Juridique et Informatique.

sistance que le plan de passation des marchés publics est un document de programmation permettant à l'autorité contractante de maîtriser et d'étaler dans le temps et de façon harmonieuse, le processus de passation de ses marchés en vue de leur exécution.

Pour le Chef de délégation de la « DGMP », qui a notifié que la CNSS compte tenu de son statut juridique est bien assujettie aux marchés publics par le biais de contrats de travaux immobiliers, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services ; tout ceci régit par un seuil et certaines règles du « Code des Marchés Publics ». Ce dernier



Axée sur la planification de passation des « marchés publics », cette rencontre avait pour but de présenter aux différents responsables d'entités de la Caisse, tous les contours liés aux processus de passation des marchés publics, entre autres, les préalables à la planification des marchés publics, le plan de passation et ses avantages, ainsi que les conditions de modification du plan de passation

a rappelé que la passation d'un marché public est une obligation dès lors que le montant de la prestation est supérieur ou égal aux seuils fixés par l'arrêté n°0006/MEPPDD du 23 mars 2018.

A la suite de ces différents échanges les deux parties se sont séparées avec un réel satisfecit.

3^{ème} CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE MÉDECINE DU TRAVAIL LA CNSS DU GABON A PRIS PART AUX TRAVAUX

Les travaux du 3^{ème} Congrès de la Société Ivoirienne de Médecine du Travail (SIMT) et l'atelier préparatoire de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), organisés du 6 au 10 février 2024, se sont tenus à Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

Axé sur le thème : « *Santé et sécurité au travail dans l'agro-industrie et les mines : défis et perspectives* », cette rencontre a réuni les professionnels de la Santé et Sécurité au Travail des Organismes de Sécurité Sociale d'Afrique mais aussi, des organisations internationales accréditées.

La délégation de la Caisse du Gabon, conduite par Dr Aude DJENNO, avait en son sein, Judicaël MOU-DJIEDJI, Secrétaire Permanent des Rencontres Africaines de Libreville sur la Prévention des Risques Professionnels dans le Secteur Pétrolier et Activités Connexes (RALI-PRP).

Cette rencontre, a été l'occasion pour le Pr Jean Sylvain BONNY, Président de la Société Ivoirienne de Médecine du Travail (SIMT) et Président du Comité d'Organisation de présenter officiellement la Fai-

tière des sociétés savantes nationales dénommée la Société PanAfricaine de Santé au Travail (SOPAST), mais aussi de rappeler le devoir de tous, d'agir sur les facteurs de risque en développant des stratégies pour obtenir « un milieu de travail sûr et salubre » devenu un des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Par ailleurs, et en marge de ce programme, s'est tenu un atelier préparatoire de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'InterAfricaine de la Prévention des Risques Professionnels (AGO IAPRP) qui a été présidé par Monsieur Alphonse AHOUA NOGBOU, Secrétaire Général.

Cet atelier avait pour objectif de préparer l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) dont les activités préliminaires et régulières sont incluses. L'occasion aura été donnée au Secrétaire Général d'indiquer la nécessité pour la CNSS du Gabon qui accueille l'événement, de saisir le Président de l'Association, qui examinera cette possibilité en fonction de la disponibilité des ressources.

Claudia Praxelle AVOULE



ACTIVITE DE LA DIRECTION GENERALE

LE PCA ET LE DG, AU FAIT DES RÉALITÉS DES STRUCTURES CNSS DU GRAND LIBREVILLE

Après les rencontres avec les responsables de départements, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Dr Olivier REBIENOT PELLEGRIN, a effectué les 05 et 09 février 2024, son tour du propriétaire des structures décentralisées de la CNSS, dans le Grand Libreville.

Ces visites visent à s'enquérir des réalités et des conditions de travail des CNSSistes en vue d'évaluer les actions à mener pour l'amélioration du cadre professionnel des agents.

Ainsi, aux côtés du Président du Conseil d'Administration, le Général Modeste Richard DOCTERE, le Directeur Général a visité tour à tour, lors de la première journée, la future agence d'Owendo via son chantier de la SNI ; le bâtiment Blé Doré, disposant d'un potentiel espace de stockages et d'archivages, l'Agence d'Akanda et le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS).



S'agissant du local locatif devant abriter les futurs bureaux de l'agence d'Owendo, le Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN a émis des réserves quant à ce bâtiment qui présente des inconformités en termes d'ergonomie ne pouvant accueillir l'ensemble des effectifs de cette entité. Néanmoins, sur le chantier du futur édifice en construction de l'agence au quartier SNI, celui-ci permettra non seulement la réduction considérable des charges de fonctionnement, mais aussi, offrira au personnel, un meilleur espace

de travail ; car voilà maintenant deux ans (2) que ces derniers sont toujours lotis au sein du siège de la Caisse.



Dans la zone nord de Libreville, à l'Agence CNSS d'Akanda, le Directeur Général a profité de l'occasion pour sensibiliser le personnel présent au poste, sur l'importance de mener à bien leurs missions régaliennes aux fins d'offrir aux usagers un service public, tout autant de qualité que de proximité.

Même son de cloche lors de la seconde journée de terrain effectuée, le lendemain, dans la Zone d'Investissement Spéciale (ZIS) de Nkok puis à l'Agence de Bikélé.

A Nkok, après avoir présenté leurs civilités d'usage, aux autorités administratives de la ZIS, le Général Modeste Richard DOCTERE et le Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN, ont échangé avec le personnel du bureau CNSS, par des propos d'encouragement et d'incitation au changement.

Il en été de même à Bikélé où, dans un premier temps, arpentant chacun des bureaux et espaces de l'agence, les deux responsables ont été au fait des difficultés et dysfonctionnements vécus par les agents. Il s'agit globalement de l'insuffisance en ressources humaines, du délabrement à certains endroits de la structure, de la mauvaise ergonomie au travail, etc.

Aussi, au cours de l'échange qui s'en est suivi avec le personnel, le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration ont-ils réitéré les appels au changement de mentalité, à la rigueur au travail et au dialogue constructif ; invitant les uns et les autres à une prise de conscience de la contribution à chacun et à chaque échelle de responsabilité. Toutes choses qui sont indispensables au redressement de l'institution, dont les « signaux demeurent au rouge », malgré les résultats encourageants dernièrement enregistrés, mais qui restent insuffisants.

Le même exercice s'est répété lors de la dernière journée, où le Directeur Général a clôturé son étape de visites dans le Grand Libreville, par les entités sanitaires notamment le SMUR et le Centre d'Action Sanitaire et Sociale Gisèle AYOUNE (CASSGA) et enfin, par la CNSS IMMO.

Ces visites que la Direction Générale entend pérenniser se poursuivront progressivement sur l'ensemble des structures déconcentrées de la CNSS, à travers le pays.

Evrare EHEOU MAKOUTI



FOCUS

SERVICE VEILLE ET GESTION DES BÉNÉFICIAIRES

Service Veille et Gestion des Bénéficiaires

La Direction des Prestations Techniques s'appuie sur plusieurs services utiles au bon fonctionnement de ce département technique. Parmi ces services, nous retiendrons, le service « *Veille et Gestion des Bénéficiaires* ».

Ce dernier a pour mission d'assurer le suivi des droits et des preuves de vie des bénéficiaires aux pensions.

« La Veille », comme son nom l'indique, consiste à veiller sur l'existence des bénéficiaires, laquelle renvoie à la présentation des preuves de vie, que sont : le certificat de vie pour les pensions de vieillesse, le certificat de vie et entretien pour les pensions de survivants de la catégorie des orphelins ; et enfin, le certificat de non remariage pour les pensions de survivants, de la catégorie des veuves.



L'activité veille est également accentuée à travers la veille presse ; dont la rubrique des communiqués du quotidien l'Union qui renseigne les techniciens de ce service sur les décès des assurés lorsque les proches n'ont pas procédé à la déclaration dudit décès à la CNSS.

La gestion des bénéficiaires, quant à elle renvoie à la notion d'organisation des droits des bénéficiaires aux différentes prestations liées aux pensions.

1. ACTIVITE VEILLE

Dans cette activité, qui demande un sens poussé de concentration, il est question d'éviter le minimum d'erreurs dans l'accomplissement des tâches, dont l'essentiel concerne :

- L'analyse des données de la veille sur les cas de décès ;
- La veille sur les bénéficiaires de doubles prestations ;
- La veille sur les droits prescrits.

2. ACTIVITE GESTION DES BENEFICIAIRES

Les tâches incluses dans cette activité sont les suivantes :

- Le traitement des demandes de changements d'adresse et mode de paiement ;

- Les traitements des changements de position de droit et/ou des bénéficiaires (suspension, réactivation, radiation) ;

- Le suivi des traitements relatifs à la prise en charge des pièces de maintien des droits ;

- L'établissement des certificats de non perception (CNP) et de cessation de paiement (CCP).

Par ailleurs, l'équipe assignée pour la réalisation de ces

différentes activités est au nombre de cinq (05) agents ; on compte ainsi : un (01) Chef de Service et quatre (04) agents, dont 02 Techniciens Administratifs et 02 Agents Administratifs.

Dans la chaîne de traitement, le service agit dans la phase de préparation, car il doit s'assurer de l'effectivité de la saisie des coordonnées bancaires et de la suspension de certains droits aux fins d'éviter les paiements indus.

A cet effet, l'activité fait face à quelques difficultés d'ordre opérationnel vue l'exigence liée aux échéances de paiement qui impose d'être rigoureux sur le suivi des éléments relatifs au paiement de tous les bénéficiaires.

Aussi demeure-t-il important pour ce service qui a, en charge une partie de la population souvent sensible, notamment les retraités, de garantir un service de qualité. La méthode de travail appliquée par les agents garantit un traitement diligent des dossiers, en temps réel, avec zéro instance comme objectif.

Par ailleurs, un choix d'outils organisationnels ont été mis en place afin de rendre le service plus optimal :

Sur le plan administratif,

- La fixation d'objectifs aux collaborateurs ;
- L'instauration de la polyvalence en matière de traitement ;
- L'instauration d'un système de traitement de

gestion par portefeuille ;

- L'élaboration d'un plan d'actions sur mesure, qui permettra d'atteindre les objectifs fixés et de concrétiser le projet professionnel de la hiérarchie ;

- La réalisation d'un document de synthèse mensuel, complet et détaillé, qui récapitule le nombre de demande reçues, traitées, retirées et en instance en vue de ressortir l'évolution de la fréquence des dossiers.

Sur le plan de la veille :

- L'élaboration d'un tableau de bord mensuel (pour la préparation du rapport d'activités) ;

- La mise en place des partenariats entre la CNSS, les Mairies, les maisons de pompe funèbre, les hôpitaux etc. ;

- La maîtrise des raisons des impayés.

Sur le plan de la gestion des bénéficiaires :

- L'organisation des contrôles physiques des bénéficiaires ;

- L'établissement et le suivi d'un calendrier annuel de contrôle.

Pour un meilleur rendement, les efforts de l'ensemble des collaborateurs du service sont attendus. Leur savoir-faire ou leur motivation et leur engagement sont utiles pour garantir une prestation dont l'enjeu est vital pour les bénéficiaires notamment les pensionnés.

Claudia Praxelle AVOULE



PORTRAIT



Rodrigue ODZIGHE N'NANG

Chef de Service Help Desk, Direction des Systèmes d'Information

Après un Brevet de Technicien Supérieur en Informatique (BTS), option Réseaux des Industries et Services, Rodrigue ODZIGHE N'NANG intègre, le 03 août 2015, les effectifs de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en qualité d'Agent Technique Spécialisé à la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Affectueusement appelé « Rodriguez », il sera orienté dans le Service Assistance aux Utilisateurs (ASU), actuel Service Help Desk. Au sein dudit service, il était chargé de toutes les interventions de niveau 1 ; lesquelles interventions renvoient à la prise en main à distance des dysfonctionnements informatiques et la téléassistance.

Entre 2020 et 2023, il assurera l'intérim des correspondants informatiques des Agences d'Oyem et de Port-Gentil, avant d'être promu Chef de Service Help Desk en mars 2023. La prise en charge de toutes les demandes de services et incidents informatiques, l'analyse et les résolutions des interventions de support de niveau 1 des clients internes, ainsi que le suivi au quotidien des fiches d'intervention, sont les différentes missions dévolues à son service.

Ce service qui se veut opérationnel et réactif se doit de réaliser un certain nombre d'objectifs techniques mensuels, notamment : 100% de prise en compte des demandes d'intervention des clients internes dans le mois, 95% de résolution des demandes d'intervention (niveau 1) des

clients internes, 100% de réalisation des revues journalières par la comptabilisation des tickets d'intervention des incidents survenus, et enfin, 80% de résolution des pannes avérées.

Selon le Responsable du Service, le logiciel Landpark, gestionnaire des demandes et des rapports d'incidents, permet de suivre le taux de réalisation des tâches et l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, les actions inhérentes à cette activité sont étendues à l'ensemble des sites CNSS du Gabon par le biais du mécanisme de prise en main à distance.

Avoir un esprit ouvert, travailler sur sa confiance, avoir un bon relationnel avec l'équipe, disposer de l'autonomie essentielle pour prendre des initiatives adaptées à chaque situation, tel est le cap que s'est fixé Rodriguez en vue de mener à bien ses activités ;

Il met également un accent particulier sur la disponibilité, la courtoisie et le caractère pro-actif afin d'être toujours présent pour ses clients internes et également la discrétion pour garantir la confidentialité des informations.

Rodrigue ODZIGHE N'NANG est père de deux (02) enfants, et a pour leitmotiv : le devoir du travail accompli et la conscience professionnelle en toute situation.

Claudia Praxelle AVOULE

Jean Marie ASSELE,

GESTIONNAIRE CLIENTÈLE À LA CNSS ET DANSEUR PROFESSIONNEL À SES HEURES LIBRES



Avec l'arrivée du magnétoscope dans les foyers gabonais, Jean Marie ASSELE a débuté très jeune la danse avec une de ses aînées, avec qui il s'amusa à reproduire les chorégraphies des légendes de la pop telles que Michael JACKSON, sa sœur Janet JACKSON, ou encore MC HAMMER.

Alors âgé de quinze (15) ans, il quittera Libreville pour la capitale économique, Port-Gentil, afin de poursuivre ses études secondaires. Sur place, il intégrera son premier groupe de danse, dénommé « THE KING OF POP JUNIOR ». Les événements suivant leur cours, il commença à se produire sur diverses scènes en tant qu'imitateur de Michael JACKSON, style qu'il gardera jusqu'aujourd'hui.

Bien des années après, il regagnera Libreville et intégrera un autre groupe de danse appelé « HOT BOYS », avec comme chorégraphe Antonio BOUMA, membre du Groupe CONTROLE OF TIME, danseur et chorégraphe de l'artiste Patience DABANY. A 22 ans, et étant en quête de reconnaissance artistique, Jean Marie ASSELE intégrera le légendaire groupe gabonais de danse urbaines VR SACHE. Chemin faisant, il fera la connaissance du danseur nommé Dicky Roi du groupe « SPEED FONDATION » ; ce dernier l'entraînera à améliorer la vitesse et la précision dans ses pas de danse.

A son entrée au Lycée DJOUE DABANY, il se fera remarquer par des prestations lors des soirées culturelles de fin d'année, et sera continuellement sollicité par la suite,



pour des prestations désormais rémunérées en diverses occasions.

Après l'obtention de son baccalauréat, il s'envolera à Dakar au Sénégal, où il poursuivra ses études supérieures. Sur place, il fera une fois de plus parler sa passion en intégrant la compagnie de danse « NO LIMIT », sous la direction du chorégraphe Arnaud NDOUMBA, qui n'est autre que son collègue CNSSiste avec qui, il partage la même passion.

Pendant ce séjour, et parallèlement à ses études, il se formera à plusieurs autres danses notamment le Hip Hop, la Salsa, la danse afro et le Modern Jazz.

De retour au Gabon, et fort de son pedigree artistique, il intégrera les effectifs des danseurs de « NO COMMENT », Compagnie de danse à laquelle il appartient jusqu'aujourd'hui.

On ne manquera pas de rappeler que Jean Marie ASSELE a été champion du Sénégal en 2008 à la Battle Nationale,



considérée comme la plus grande compétition nationale de danse en terre Terrangaise. Il a également eu l'honneur d'avoir remporté le prix de la meilleure chorégraphie à l'évènement « SNB Galdiator », qui est une compétition de danse récompensant la meilleure chorégraphie de danseurs professionnels urbains.

Jean Marie confiera à la rédaction de CNSS Info que son art lui permet d'arrondir ses fins de mois mais que sa plus grande fierté réside dans le fait qu'il soit le premier gabonais à avoir organisé un spectacle de danse au Grand Théâtre National de Dakar ; lequel a connu un grand succès auprès du public sénégalais.

Après des années dans le domaine, Jean Marie ASSELE peut aujourd'hui se prévaloir d'être passé de simple chorégraphe, à Directeur Artistique de la première école de danse de la Commune d'Owendo, à savoir « House dance Club ».

Claudia Praxelle AVOULE

BIKELE : DE NOUVEAUX VISAGES DANS LES RANGS DES RETRAITÉS

Le Directeur de l'Agence de Bikélé, Fidèle BEKALE a organisé un vin d'honneur à l'occasion des départs à la retraite de Madame Clarisse MOUGUSSI, agent de maîtrise avec 39 ans de service et de Messieurs, Philippe NZUE, Alexis NDONG et Guy Hervé DENGUE MEGNER, tous cadres administratifs, avec respectivement 34, 18 et 38 ans de service.

En présence de Monsieur Yvan Joslee MBOLO BEKALE, Directeur des Ressources Humaines (DRH), le Directeur de l'Agence de Bikélé a dit qu'il était pour lui nécessaire, de célébrer le départ de ces collaborateurs qui pour la plupart, ont marqué positivement leur passage au sein de la Caisse et leur témoigner au passage, tout l'attachement que le personnel de Bikélé a, à leurs égards.

« C'est un jour si particulier pour tous car c'est une grâce inouïe que tout le monde ne bénéficie pas », a-t-il lancé à l'endroit desdits collaborateurs, après les avoir félicités pour leurs bons et loyaux services rendus à la Caisse.

Par ailleurs, au nom des retraités, Madame Clarisse MOUGUSSI, a, dans son allocution, émis le vœu que ce genre d'évènements se pérennise au bénéfice des nouveaux retraités ; elle a encouragé la DRH de la CNSS à continuer à œuvrer pour le bien être du personnel et de mettre les intérêts des agents au centre des préoccupations de l'institution : « Parce que c'est le film de toute une vie. Pour la plupart, nous commençons très jeunes, et



nous arrêtons à 60 ans », a-t-elle confié à l'assistance, avant de remercier la hiérarchie et les collègues qui ont pris l'initiative de les honorer en ce jour.

Notons que ces propos ont été renchérissés par ceux de Monsieur Alexis NDONG, qui a déclaré que la CNSS reste leur maison, et tous les agents bénéficieront sans contraintes de leurs droits, s'ils sont conscients d'en prendre bien soin.

C'est autour d'un fastueux repas que cette cérémonie s'est achevée.

Claudia Praxelle AVOULE



La vie syndicale à la CNSS

Selon l'article 302 du Code du Travail en République Gabonaise, « le syndicat professionnel est un regroupement de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes et ayant pour objet exclusif l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels, moraux et sociaux tant collectifs qu'individuels de ses membres ».

L'article 303 précise quant à lui que « Tout travailleur ou employeur peut adhérer librement au syndicat professionnel de son choix dans le cadre de la défense des intérêts de sa profession à condition que le syndicat relève de son secteur d'activité ».

A ce titre, les syndicats légalement constitués mènent librement leurs activités au sein de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'Institution en regroupe cinq (05) actuellement, à savoir : le SYNA-CNSS (Le Syndicat National des Agents de la CNSS), le SYP-CNSS (Syndicat des Professionnels de la CNSS), le SYPROSS (Syndicat des Professionnels de la Sécurité Sociale), le SYNAPPS (Syndicat National des Professionnels de la Protection Sociale) et le dernier-né, le SYNATRA-CNSS (Syndicat National des Travailleurs de la CNSS).

De plus, l'action syndicale à la CNSS repose sur les normes internationales du travail, dont la Convention (n° 87) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, adoptée

en juin 1948 et entrée en vigueur en juillet 1950. Ladite convention en son article 3, comme l'article 304 du Code du Travail gabonais, condamne notamment tous actes d'ingérence ou de discrimination de nature à porter atteinte à la liberté syndicale.

C'est donc fort de cette réglementation nationale et internationale que les partenaires sociaux de la Caisse peuvent agir pour la défense de leurs biens et droits propres, des intérêts professionnels individuels et collectifs de la profession. Ils ont aussi pour rôle la négociation de la Convention Collective et des accords d'établissement.



En menant leurs actions dans le respect de la loi, les organisations syndicales contribuent ainsi au renforcement du dialogue social soit avec l'employeur, l'Etat ou avec d'autres groupements. Elles contribuent également à améliorer le climat social au sein de l'Institution à travers des rencontres régulières avec la Direction Générale.

Dans le cadre de la promotion de leurs missions et activités, la CNSS permet aux syndicats de communiquer librement en mettant à disposition, comme la loi le recommande, des espaces d'affichage dédiés aux communications syndicales. En outre, sur sollicitation, ces partenaires disposent désormais d'un local commun, sis au 9ème étage de l'immeuble Batavéa afin de leur permettre de mener sereinement leurs activités.

Evrare EHEOU MAKOUTI

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les hommes peuvent bénéficier des prestations de maternité :

1. **Allocation prénatale 1** = 6500 Fcfa
2. **Allocation prénatales 2** = 7000 Fcfa
3. **Allocation prénatales 3** = 45.000 Fcfa (bon de layette)
4. **Prime à la naissance** = 8000 Fcfa

NB : « Si la mère de l'enfant bénéficie déjà de la prestation de maternité, le père ne pourra plus prétendre à ce droit ».

Plus près de vous   

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter le service écoute clients au 1431/1432

Notre ambition : mieux vous servir

CNSS EN CHIFFRES : 2.284

2.284

Adhésions à la carte pension
au 11/03/2024

1.873

Cartes pension produites

1.150

Cartes retirées par les pen-
sionnés





Carl Frédéric Mboula Mboula
Félicitations à toute l'équipe Dirigeante et bon vent afin que la CNSS connaisse son essor vers la félicité...

5 j J'aime Répondre



Focus Groupe Média • Suivre

29 févr. · 🌐

🔴 Gabon/CNSS : le rapport de la Task Force présenté au Directeur Général en prése... Voir plus



focusgroupemedia.com

Gabon/CNSS : le rapport de la Task Force présenté au Directeur Général en présence des partenaires soci...

👍 3



Babil'as Ondo Ovono
Mes vives et chaleureuses félicitations à Monsieur le Directeur Général de la CNSS suite à sa désignation comme premier responsable de cette structure chère à la nation.
Je saisis cette heureuse circonstance pour lui transmettre mes souhaits de plein succès dans l'exercice de ses hautes responsabilités.
Monsieur Le Directeur Général, merci de vous réconcilier avec le Personnel mis en difficulté par les précédents responsables.
Je souhaite un vivre mieux au Personnel de la CNSS, une restauration des prestations et, le Respect de la dignité des retraités.
Honneur et Fidélité à la Patrie.

4 j J'aime Répondre



Gabonreview

21 févr. · 🌐

Au Gabon pour une mission de cinq jours, la délégation de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres) a, au terme de sa mission à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), dressé son bilan à la ministre des Affaires sociales. L'organisation recommande, entre autres, d'améliorer la qualité des prestations.



gabonreview.com

CNSS : La Cipres recommande d'améliorer la qualité des prestations | Gabonreview.com | Actualité du Ga...

👍 1

👍 J'aime 💬 Commenter 📧 Envoyer ➦ Partager



Caisse Nationale de Sécurité Sociale Gabon

5 j · 🌐

● ACTIVITE CNSS

RENCONTRES DG ET RESPONSABLES DE DEPARTEMENTS

Présentations des départements et entités CNSS au Directeur Général

Après les partenaires sociaux, le Dr Olivier REBIENOT PELLEGRIN, Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a poursuivi, dès le 30 janvier 2024 en après-midi, sa série de rencontres au sein de l'Institution, recevant les responsables de départements et directeurs accompagnés de leurs Chefs de Division et Chefs de Service.

Afin d'édifier au mieux le nouveau patron de la Caisse sur le fonctionnement de chaque activité opérationnelle, les différents responsables ont présenté succinctement les performances de l'année écoulée et les difficultés rencontrées, avant d'aborder les perspectives et pistes d'amélioration envisagées pour l'année entamée.

ARRÊT SUR IMAGES



NOCES



CHARADES

QUESTION



Mon premier **veut dire 'Dehors' en anglais**
Mon deuxième est **veut dire 'Regarde' en anglais**

MON TOUT SE TRADUIT PAR PERSPECTIVES EN FRANCAIS ET EST UN OUTIL DE COMMUNICATION À LA CNSS

QUESTION



Mon premier **est 'partager' en anglais**
Mon deuxième **indique la fin d'une phrase**

MON TOUT EST UN LOGICIEL DE COMMUNICATION UTILISÉ À LA CNSS

QUESTION



Mon premier est **un éclair très bref**
Mon deuxième est **l'abréviation de 'Information'**

MON TOUT EST LA PREMIERE LETTRE D'INFORMATION DE LA CNSS

QUESTION



Mon premier est une **forme conjuguée du verbe aller**
Mon deuxième **indique la naissance**

MON TOUT EST LE NOM DE LA PREMIERE DAME DG À LA CNSS

QUESTION



Mon premier **se traduit par des 'hommes' en anglais**
Mon deuxième est **douce au masculin**
Mon troisième est **un pronom personnel complement**

MON TOUT EST LE NOM D'UN ANCIEN DG DE LA CNSS

Les réponses dans votre prochain numéro

Réponses CNSS Info Online n°7

- 1: (Indemnités - Journalières - de Maternité) 4: (Pension - Vieillesse - Invalidité - Décès)
2: (Déclaration - Trimestrielle - de Salaire) 5: (Pièces -de Maintien - de Droits)
3: (Allocation - Rentrée - Scolaire)

Pacôme MOUANDZA

**PLUS PRÈS
DE VOUS !**



NOS BRANCHES

Les Prestations Familiales
Les Pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès
Les Accidents de Travail et Maladies Professionnelles

NOS MISSIONS

Immatriculer les employeurs et travailleurs
du secteur privé et assimilés
Recouvrer les cotisations
Payer les prestations sociales

..... NOTRE QUALITE DE SERVICE :

Dématérialisation des paiements des prestations sociales par virements bancaires locaux et internationaux
Dynamisation du Service Ecoute Clients aux **1431** et **1432**
Digitalisation des services via le Site Internet et le Portail « **www.cnss.ga** »

..... NOS ENTITES DECONCENTREES:

Des agences et bureaux régionaux sur l'étendue du territoire national

..... NOS PRESTATIONS DE SANTE PARTOUT DANS LE GABON:

Les Centres d'Actions Sanitaires et Sociales (CASS) et Centres Médico Sociaux (CMS)
Le Réseau de Dispensation des Médicaments
Le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de Libreville



CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE

Notre ambition : mieux vous servir

PLUS PRÈS DE VOUS !

RETROUVEZ-NOUS SUR   

CNSS, Etablissement public soumis aux règles de gestion de droit privé, sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales
2070, Avenue Georges Damas Aleka, Batavéa • B.P : 134 Libreville - Gabon
Membre de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)
Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25 • Centre d'appels: 1432
Service écoute clients & plaintes : 1431 • www.cnss.ga • facebook : caissenationalede securitesocialegabon-officiel